

Notice sur la protection et le traitement des données personnelles

La présente notice (la "**Notice**") relative à la protection et au traitement des données personnelles est émise par Kestrel Wealth Management SA (ci-après "**Kestrel**" ou la "**Société**"), et édictée conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 25 septembre 2020¹ ("**LPD**") et son ordonnance, inspirées du règlement général sur la protection des données de l'Union Européenne ("**RGPD**"). Bien que le RGDP soit une réglementation européenne, il peut, dans certaines circonstances, être applicable à des sociétés en dehors de l'UE.

Le but de cette Notice est de décrire comment la Société collecte, traite et protège les données personnelles concernant (i) ses prospects, (ii) ses clients et (iii) les individus ou entités pour lesquelles des données personnelles lui sont fournies par le prospect ou le client ou qui viendraient à être connues en rapport avec les services que la Société fournit ("**Personnes Liées**"). Cette Notice a également pour but d'informer le client et les Personnes Liées de leurs droits.

Types de données personnelles concernées

- Coordonnées de contact (nom, adresse, no de téléphone, adresse e-mail) ;
- Information d'identification (date et lieu de naissance, nationalité, copie du passeport avec photo, numéro de passeport ou pièce d'identité, numéro d'identification fiscale) ;
- Information relative à la situation personnelle (activité professionnelle ou fonction) ;
- Information sur la situation financière (actifs financiers, actifs immobiliers, capacité de crédit, origine des actifs, statut de bénéficiaire économique, relations bancaires, données fiscales) ;
- Informations relatives à la stratégie d'investissement, la gestion des risques, aux transactions et aux ordres (notamment celles relatives aux bénéficiaires d'un transfert, produits d'investissement, profils de risque et de placement, cas de fraude) ;
- Informations bancaires (numéro de compte et de contrat, autres renseignements relatifs au compte, transactions réalisées, etc.) ;
- Données issues de vos interactions avec la Société (réunions, appels, chats, e-mails, conversations téléphoniques, etc.) ;
- Données physiques (enregistrement de caméras de surveillance, photos) ;
- Informations relatives à des tiers, telles que les membres de la famille, représentants autorisés et conseillers susceptibles d'être affectés par le traitement des données et les autres données qui sont transmises.

Origine des données personnelles

La Société collecte les données personnelles fournies en premier lieu par le client, les Personnes Liées ou des prospects. Des données personnelles sont aussi collectées à partir de différentes sources de données publiques (registre du commerce, registre foncier, etc.).

Objectif du traitement des données personnelles

Le traitement des données personnelles est effectué dans le but de permettre à la Société de fournir les services qui lui sont demandés par le client en lien direct ou indirect avec son but social, la relation d'affaire conclue ou à conclure et de se conformer avec les obligations légales qui résultent notamment de la législation en matière de lutte contre blanchiment d'argent et du terrorisme, des règles de due diligence ainsi que des obligations qui résultent d'autres législations ou réglementations suisses ou étrangères applicables.

¹ Disponible sur <https://www.fedlex.admin.ch>

Si nécessaire, Kestrel utilise les données personnelles au-delà de la fourniture de ses services, aux fins de la défense des intérêts légitimes poursuivis par Kestrel ou par un tiers (par ex., mesures visant la gestion des affaires et des risques au sein de Kestrel ainsi que le développement de produits et services).

Bases légales pour le traitement des données personnelles

Lorsque le client requiert la fourniture d'un service de la Société, le traitement que la Société effectue se fonde sur l'accord du client et des Personnes Liées et/ou sur un intérêt légitime au traitement des données personnelles.

Par ailleurs, la Société peut être soumise à des obligations légales et réglementaires qui imposent le traitement de données personnelles.

Transfert des données personnelles à des tiers

Dans la mesure du nécessaire, la Société peut être amenée à devoir transférer des données personnelles (i) à ses employés, (ii) aux tribunaux, aux autorités de poursuites pénales, aux autorités en charge de la surveillance des marchés comme la FINMA, à son organisme de surveillance, aux organismes d'autorégulation (LBA), aux autorités fiscales, registres publics, avocats, notaires, experts, correspondants, réviseurs, comptables, banques, trustees, héritiers, exécuteurs testamentaires, Registered Agents, (iii) à des prestataires de services pour la gestion des systèmes informatiques externes, et (iv) à toute autre récipiendaire pour lequel le client a consenti à ce que ses données personnelles soient transmises, renonçant ainsi à son droit au secret.

Transfert des données personnelles à l'étranger

Dans certaines circonstances, lorsque cela est nécessaire à la fourniture des services demandés par le client, des données personnelles peuvent être transférées ou conservées à l'étranger, y compris dans des juridictions qui n'ont pas le même niveau de protection pour les données personnelles que la Suisse.

Lorsque des données personnelles sont transmises à des tiers domiciliés dans des juridictions qui n'offrent pas un niveau approprié en termes de protection des données, la Société le fera sur la base d'un consentement ou s'efforcera à ce que des mesures appropriées soient prises afin que les données personnelles continuent d'être protégées de manière appropriée.

Durée pendant laquelle les données personnelles sont conservées et enregistrées

Les données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire, afin de permettre à la Société d'exécuter ses obligations contractuelles, légales et réglementaires (par ex., législation en matière de lutte contre blanchiment d'argent et du terrorisme, obligations fiscales).

Par ailleurs, les données personnelles peuvent être conservées pour les besoins de procédures civiles, administratives ou pénales, notamment à des fins de preuve en conformité avec les dispositions légales applicables en matière de prescription.

Droit découlant de la législation protégeant les données personnelles

Conformément à la LPD, les droits de la personne concernée ("**Personne Concernée**") sont principalement les suivants :

- Droit d'accès ;
- Droit à la remise (portabilité) ou à la transmission ;
- Droit de rectification ;
- Droit de destruction ;
- Droit de restriction en matière de traitement ;
- Droit d'objecter au traitement ;
- Droit de révoquer son consentement.

Le RGDP peut prévoir d'autres droits additionnels.

Il y a lieu de souligner que l'exercice du droit de s'opposer au traitement, de restreindre le traitement et de révoquer le consentement peut empêcher la Société de rendre les services demandés.

La révocation du consentement par la Personne Concernée ne déploiera d'effets que pour le futur.

A relever également que ces droits sont soumis à des conditions et des exceptions prévues par la législation applicable. Ainsi, la Société pourra ou devra éventuellement conserver des données personnelles ou continuer à les traiter d'une autre manière pour des questions juridiques, en dépit d'une demande de suppression ou de limitation du traitement des données.

Sécurité des données personnelles

La Société est tenue à une obligation légale et contractuelle de confidentialité. En outre, la Société met en œuvre des mesures techniques internes et organisationnelles afin de sécuriser les données personnelles du client, des Personnes Liées et des prospects, lesquelles peuvent comprendre une limitation de l'accès et des mesures de sécurité physique. La Société exige de ses employés et auxiliaires, qui effectuent des tâches pour son compte, qu'ils se conforment aux standards appropriés, notamment à l'obligation de protéger toute information et de prendre les mesures adéquates pour l'usage et le transfert des données personnelles.

Obligation de la Personne Concernée

Dans le contexte de sa relation avec la Société, le client ou les Personnes Liées doivent fournir toutes les données personnelles nécessaires pour permettre à la Société d'exécuter ses obligations contractuelles ou de se conformer à la loi.

La Société ne sera pas en mesure de fournir un quelconque service sans collecter et traiter des données personnelles.

Les Personnes Concernées sont responsables de fournir à la Société des données personnelles exactes, complètes et à jour.

Lorsque le client ou un prospect fournit à la Société toute information sur une personne tierce, liée à la relation d'affaires nouée (ou à conclure) avec la Société, il devra informer cette personne quant aux données personnelles qui auront été transmises et s'assurer que ladite personne a reçu copie de cette Notice et a accepté le traitement de ses données personnelles par Kestrel.

Modification de la Notice

La Société se réserve le droit de modifier occasionnellement et à sa discrétion la présente Notice, en particulier en cas d'évolution législative dans le domaine du traitement des données personnelles.

Responsable du traitement et personne de contact

La Société agit comme responsable du traitement. Ses coordonnées sont les suivantes :

Kestrel Wealth Management SA
Chemin de Trois-Portes 11
2000 Neuchâtel
Suisse
Tél : +41 32 723 25 90

Pour toutes les questions relatives au traitement des données personnelles, la personne suivante peut être contactée :

Monsieur Jean-Maurice Emery
Tél : +41 32 723 25 00
jean-maurice.emery@kestrel.ch

* * *